



Règlement

Les joueurs

- Toute personne ayant été avertie par voie orale ou écrite est susceptible d'être ChocoBLASTée.
- Toute personne ayant mangé des chocolaines (ou pains au chocolat pour les non-initiés) (ou croissants) lors d'un paiement (voir ci-dessous) est automatiquement considérée comme joueur.

L'élément de base

- Un ChocoBLASTage est valable à partir du moment où le compte envoie au moins un mail à au moins deux des membres du groupe.
- La victime est tenue d'amener au moins une chocolaine par personne participante contenue dans la liste de diffusion du ChocoBLASTage.
- L'auteur du ChocoBLASTage doit impérativement être inclus dans la liste de diffusion du ChocoBLASTage
- Une personne est considérée comme participante seulement si elle est présente au moment du ChocoBLASTage.
- Dans le cas où le ChocoBLASTeur est pris en flagrant délit de ChocoBLASTage, le ChocoBLASTeur devient le ChocoBLASTé et se doit de ramener dès le lendemain des croissants et pains au chocolat.

Les interdictions

- Il est interdit d'utiliser des machines dont on ne peut pas verrouiller la session pour cause de travail en cours (à démontrer par le ChocoBLASTé).
- Il est interdit de ChocoBLASTER une personne n'ayant pas quitté la pièce contenant le poste de travail
- Il est interdit d'envoyer les mails à l'aide d'un outil de prise en main à distance. Toutefois si le mot de passe est celui par défaut, le

ChocoBLASTage est autorisé, voire vivement conseillé.

- Il est interdit d'envoyer les mails via le compte Unix d'une personne. Toutefois si le mot de passe est celui par défaut, le ChocoBLASTage est autorisé, voire vivement conseillé.
- Lorsque l'on ne peut pas verrouiller sa session le règlement prévoit que l'on doit éteindre son écran afin de montrer que l'on a pensé à la sécurité.
- Il est interdit de protéger une personne en verrouillant sa session. Le protecteur subit alors la sentence et se voit ChocoBLASTé
- Il est interdit d'utiliser des règles ou macros sur le client mail pour bloquer ou supprimer l'envoi de ChocoBLAST.
- Il est interdit d'utiliser le Smartphone d'un joueur pour l'envoi de ChocoBLAST.
- Il est évident qu'un mail ne provenant pas du ChocoBLASTé ne peut être valide. Dans le cas d'une désignation par une autre personne, celle-ci devra, en pénitence, apporter les chocolaines durant les deux jours (ouvrables) suivants.

Le paiement

- Toute personne ayant été ChocoBLASTée a dix jours ouvrés pour payer son amende.
- Tout ChocoBLASTage programmé sous forme de réunion ne peut être reporté qu'en cas de force majeure avec un mot de justification écrit par sa maman
- Toute personne s'étant faite ChocoBLASTée voit la livraison de chocolaine augmenter (le nombre de personnes ou le nombre de livraison) si celle-ci ne s'est pas aperçue le jour même de son ChocoBLASTage !
- S'il n'y a pas de chocolaines, l'apport de croissant compte pour le paiement d'une demi-sanction.
- Toutefois, la règle précédente peut être abrogée, en cas de surconsommation de beurre et de chocolat : dans ce cas, des fruits peuvent



Reconnu d'utilité publique

accompagner le paiement de la sanction, qui devra contenir un élément chocolaté.

- En cas de non-paiement à la date annoncée, le paiement doit être effectué deux fois.
- Toute personne se disant inChocoBLASTable, si elle est ChocoBLASTée aura une sanction quadruplée.
- Si la victime est bretonne les chocolaines seront opportunément remplacées par des crêpes au Nutella.
- Si la victime est bretonne et porte un ciré/manteau jaune les chocolaines seront opportunément remplacées par des crêpes au Nutella avec de la chantilly.
- Toute personne faisant croire à une autre personne qu'elle a été ChocoBLASTée, alors que ce n'est pas le cas, est automatiquement ChocoBLASTée.

Règles de vie et bon sens

Battement entre chaque ChocoBLASTage, pour un même ChocoBLASTé, à compter de la date du paiement :

- Service compris entre 2 et 10 personnes : 1 semaine de battement
- Service compris entre 11 et 20 personnes : 2 semaines de battement
- Service compris entre 21 et 30 personnes : 3 semaines de battement
- Service compris entre 31 et 40 personnes : 4 semaines de battement
- ...

Les litiges

- En cas de litiges, un comité se réunira pour trouver une solution.

La générosité

- Toute personne qui le souhaite peut dans un élan de générosité apporter spontanément des chocolaines. Elle devra précédemment en avertir les bénéficiaires au moins 24h à l'avance pour éviter des apports simultanés.

- La générosité ne peut être mise en avant pour se soustraire à un paiement.

Auto-ChocoBLASTage

- Afin de faire perdurer l'esprit du ChocoBLASTage, il faut citer l'auto-ChocoBLASTage qui consiste à offrir des chocolaines pour une raison particulière (à l'inverse des actes de générosités) parmi les fêtes, les anniversaires et les pots de départ.

Délation

- La délation, c'est mal !!! La ChocoPOLICE est là pour ça, chacun son travail. C'est double punition pour le délateur !

Reports

- En cas d'indisponibilité (pour cause de force majeure : congés, maladie, ...) le jour désigné par le ChocoBLASTé, la sentence pourra être reportée dans les 10 jours suivants.